

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019

**Présents :** Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Michel BALLESTER, Karine PAGES, Martine SILLON.

**Absents :** Néant

**Excusés :** Néant

**Représentés :** Denis QUINSAT, procuration à M. REYDON

**Désignation d'un secrétaire :** Michel BOULANGER

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018**

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

### Ordre du jour :

#### 1. Finances :

##### a) Ouverture anticipée de crédits

M. le Maire informe l'assemblée qu'afin de souscrire les parts sociales auprès de la SCIC Viv'Lavie, décision du conseil précédent, il convient d'ouvrir une ligne d'investissement par anticipation au budget de Vialas comme suit :

**Opération financière 00 – article 266 – 250 €.**

Les crédits seront inscrits au Budget 2019 lors de son adoption. L'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité.**

##### b) Bibliothèque : Tarification

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère entre dans une démarche d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble de son territoire dans les bibliothèques municipales. Il est ainsi évoqué une tarification unique ou de gratuité sur l'ensemble de son territoire.

Cette action vise tant à faciliter et promouvoir l'accès de la culture au plus grand nombre. Par ailleurs, à l'appui des travaux déjà menés entre les bibliothécaires, émerge l'idée d'une mutualisation de ce service par la coordination et l'animation d'activités sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'obtenir une classification de niveau 1 pour la bibliothèque intercommunale.

En ce qui concerne la gratuité, la position du Conseil Municipal constate que la charge administrative et financière de la régie est excessive par rapport tant à l'apport attendu que du principe de la responsabilité (qui doit plutôt porter sur les retours, ce qui serait plutôt à gérer par un chèque de caution).

Cette disposition s'appliquera à Vialas dès les 1<sup>er</sup> février 2019.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité.**

##### c) ALSH : Tarification 2019 stages de vacances scolaires

La mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune, et notamment de l'organisation de stages durant les vacances scolaires est un succès auprès des familles et surtout des enfants. Afin de continuer dans cette dynamique tout en répondant aux objectifs du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2017-2019, l'ALSH va proposer des stages durant les vacances scolaires de février et avril 2019.

Il est proposé au conseil de fixer la tarification applicable aux familles de Vialas et extérieures.

Désignation	Enfants adhérents à l'ALSH de Vialas	Enfants non adhérents à l'ALSH de Vialas
Stage vacances scolaires de février	15€	30€
Stage vacances scolaires d'avril	20€	40€

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité.**

**d) Asa DFCI : Subvention**

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA de DFCI du Pont de Montvert. Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DCFI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention pour l'année 2019 de 4 102€.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité.**

**2. Aménagement centre-bourg – phase 2 : Modification du plan de financement prévisionnel**

Suite au lancement de la phase 2 de l'opération du centre-bourg pour l'aménagement d'espaces publics et à la sélection du maître d'œuvre, il convient d'approuver le plan de financement de l'opération, solliciter les subventions nécessaires à son financement auprès de la DETR 2019, du département, de la région Occitanie et engager les dépenses dans l'enveloppe ainsi présentée.

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Rue Haute	18 000	Subventions publiques	161 112	80
Rue Basse	12 000	DETR	87 964	44
Place Gendarmerie	110 000	Région Occitanie	50 348	25
Mobilier Urbain	20 000	Département de la Lozère	18 800	9
AMO/MO	27 500	Parc National des Cévennes	4 000	2
Études et contrôles techniques	6 000			
Géomètre	4 000			
Divers et imprévus	3 890	Ressources propres	40 278	20
<b>Total</b>	<b>201 390</b>	<b>Total</b>	<b>201 390</b>	<b>100</b>

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

**3. Foncier : Sectionaux de Pierre Froide**

Par manque des informations nécessaires pour prendre une décision, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**4. Avancement des projets en cours**

- a) Inauguration Mairie : suite à la fin des travaux, le déménagement va se faire incessamment, les travaux de la bibliothèque suivront.
- b) Ancienne gendarmerie : les travaux vont débuter par le retrait des points d'amiante de façade. La place sera interdite au stationnement pour la durée des travaux, avec une remise à disposition en période estivale.
- c) BOCARD :  
Sentier de découverte : les prestataires ont été choisis. Les panneaux devraient être mis en place pour l'inauguration au début de l'été.  
Fonderie : La mise en sécurité du site est en cours, pour d'éventuelles fouilles organisées cet été.
- d) AEP 2018/2022 : les travaux ont débuté en même temps que ceux de l'enfouissement de la fibre
- e) Réseau de chaleur : L'implantation des silos et chaufferie est définie. Le DCE sera lancé en février, les travaux d'avril à octobre 2019

Suite à la mise à jour des partenariats et afin de solliciter la Région Occitanie dans la mesure du possible, il est nécessaire de modifier le plan prévisionnel de financement du 22/12/2018 comme suit :

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)		
Travaux d'installation	252 432.00	Subventions publiques	234 201.60	80
Maîtrise d'œuvre	21 700.00	DETR	90 753.12	31
Contrôle technique	6 000.00	Région	118 007.50	40

Divers et imprévus	<b>12 620.00</b>	Département de la Lozère	25 440.98	9
		<b>Ressources propres</b>	<b>58 550.40</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>292 752.00</b>	<b>Total</b>	<b>292 752.00</b>	<b>100</b>

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

- f) Maison du Temps Libre : Les demandes de financements vont être envoyées.
- g) Lotissement du Prat de la Peyre : il sera nécessaire de statuer rapidement des critères d'attribution et commencer à communiquer sur la vente de ces biens
- h) PLU : règlement en cours de rédaction de la seconde version
- i) Extension du cimetière : L'entreprise GALTA, attributaire du marché va procéder aux études géotechniques. Les travaux devraient commencer début avril.
- j) Travaux de voirie : demande de travaux d'entretien et assainissement. Le projet d'élargissement de la zone d'assainissement collectif pourrait permettre de solutionner ces problèmes.
- k) Groupe de Travail logement : Un premier courrier va être envoyé aux propriétaires de logements vacants afin de proposer un accompagnement à ceux/celles qui seraient intéressé(e)s par une réhabilitation

**5. Informations au conseil municipal**

- a) Fondation du patrimoine : renouvellement adhésion 55€.
- b) Scolarité dérogatoire Florac : Depuis quelques années, la commune participe aux frais de fonctionnement pour la scolarisation de 2 enfants sur la commune de Florac (coût 2018 1063 €). Aujourd'hui, la commune de Florac a décidé de compléter la demande de participation avec le coût restant à charge de la commune pour la cantine : 830€. Une recherche de financement par le FIPHFP (fonds de soutien pour les personnes reconnu MDPH) pourrait être engagée. Un courrier a été envoyé à Christian HUGUET pour formaliser cette demande.
- c) Agence de l'Eau : programmation 2019-2024. Dans son 11ème Programme, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, notre futur principal financeur sur tout ce qui est AEP, Assainissement, mais aussi Pluvial, a présenté ses grandes orientations pour les 5 années qui arrivent.  
La moitié de ses financements sera consacrée aux points cités ci-dessus. L'autre partie financera le grand cycle de l'eau avec toutes les problématiques environnementales.  
L RMC annonce très clairement que les financements des projets territoriaux devront passer par les Com Com. Ce qui implique très clairement que nous devons être prêts à travailler dans ce contexte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Pour commencer, le maire a pris rendez-vous avec le chargé de mission, embauché par la CCCML, qui sera en charge, dans un premier temps, de faire l'inventaire des réseaux existants.
- d) Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier pour l'acquisition d'un bien.
- e) Grand Débat : La mairie a annoncé la mise à disposition d'un cahier de doléances lors des vœux. À ce jour, une seule contribution a été rédigée sur ce support. Sur le site du Grand Débat, pour l'instant aucun événement sur le département de la Lozère n'est recensé. Après discussion, le conseil municipal convient de ne pas intervenir et de laisser la porte ouverte aux éventuelles initiatives d'associations.
- f) Festival Escal'Nature : Une association proche de Millau envisage d'organiser un festival avec des ateliers formation, de l'escalade et du nettoyage sur le Trenzé. Une soirée festive clôturerait l'animation. Cette manifestation serait développée les 25 et 26 mai. La mairie est sollicitée pour la mise en place de logistique.
- g) Projet expo photo du collège : Le collège va organiser une exposition photo sur le thème des gens d'ici pour la période 39/45.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32'.**